

CANADA  
PORT PAYÉ  
POSTAGE PAID  
1 C.  
NO 3705  
MONTREAL

Charpentier, Alfred.  
1957, rue Gifford.

# LA VIE SYNDICALE

Organe du Secrétariat des Syndicats Catholiques Nationaux du District de Montréal.

Contient des articles inédits sur les questions sociales et économiques ; renseigne les membres et nos amis sur les activités des syndicats catholiques ; fait oeuvre d'éducation et de propagande syndicale.

## Sommaire:

	Page
Le sort des journaliers .....	1
Ce qu'ils veulent .....	7
A Travers la Vie Syndicale .....	10



10

Publiée par

L'Oeuvre de Publicité Syndicale  
1231, DE MONTIGNY EST, MONTRÉAL

# BANQUE CANADIENNE NATIONALE

(Banque d'escompte et de dépôts)

SIÈGE SOCIAL: MONTRÉAL

Capital versé et réserve ..... \$ 11,000,000

Actif, plus de ..... \$150,000,000

---

La grande banque du Canada français.

---

260 succursales au Canada, dont 218 dans la  
province de Québec, et 63 dans l'île de Montréal.

LA BANQUE D'ESCOMPTE, EN SECONDANT LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE, AIDE L'OUVRIER.

Notre personnel est à vos ordres.

## ENRAYEZ ce RHUME

car le NEGLIGER serait vous ex-  
poser aux plus graves périls.

Pour quelques sous vous pouvez  
vous procurer ce que la science,  
l'expérience et le capital réunis  
peuvent produire de plus parfait  
pour vous protéger efficacement,  
c'est le

## Sirop du Dr J. O. LAMBERT

Une forte dose prise au réveil et au  
coucher prévient TOUX, RHUME,  
BRONCHITE, CATARRHE,  
ASTHME, CROUP, GRIPPE, etc.  
POUR tous les âges et toutes les  
classes. EN VENTE PARTOUT.

LA PLUS GRANDE VENTE SANS EXCEPTION

Dr J. O. Lambert Limitée, 396-398, rue St-Antoine, Montréal.  
25, rue des Petits-Hôtels, Paris, France. 13, Aldwych, W.C., London, England.  
22, de la Glacière, Bruxelles, Belgique. 17, Front Street, Troy, N. Y., U.S.A.



# La Vie Syndicale

## Le sort des journaliers

---

S'il est une catégorie de travailleurs en proie à la misère, sous l'influence du régime industriel actuel, c'est bien celle des journaliers et manoeuvres. Dans la masse ouvrière leur « situation d'infortune et de misère imméritée » est, à coup sûr la plus véridique et la pire.

« Situation d'infortune », en effet, pour cette multitude de sans métier, guère pourvue d'instruction, livrée aux travaux pénibles et rebutants, ballotée d'industrie à industrie, selon les fluctuations du chômage dans chacune et, pour l'immense partie, laissée dans l'isolement complet. Et cette classe innombrable d'hommes de peine voit son malheureux état s'aggraver surtout durant l'hiver par quantité de chômeurs de presque tous métiers qui s'y fourvoient en quête de travail. Surabondance de bras qui entraîne pour tous, sous notre régime de la libre concurrence, un abaissement de salaire presque sans limites en certaines occasions.

Ainsi ceux qui ont travaillé aux fondations du Stade, il y a deux ans, se sont-ils vus successivement payés 30 et 25 sous — des gens nous ont dit même 20 sous — de l'heure. Les journaliers, paraît-il, venaient par équipes tour à tour s'offrir à rabais. N'a-t-on pas vu dernièrement dans les journaux que ceux employés au même travail à la reconstruction du Manoir Richelieu n'étaient payés que 30 sous de l'heure, avant la grève qui leur obtint 10 sous d'augmentation. Serait-il indiscret de dire que si les autorités de l'Université de Montréal ont pu échapper à la tentation de tirer profit du grand nombre de sans-travail pendant cet hiver pour faire exécuter au moindre coût possible les travaux d'excavation des futurs édifices universitaires, c'est grâce à l'intervention des dirigeants du mouvement syndical catholique de notre ville.

Honneur, cependant, soit rendue aux administrateurs de notre Université pour avoir promptement acquiescé à payer respectivement journaliers et menuisiers (faiseurs de formes) 40 et 70 sous de l'heure.

Les faits qui précèdent suffisent à démontrer la tendance générale l'hiver et même au début du printemps, à exploiter, disons le mot, la main d'oeuvre journalière. Ah ! nous pourrions dire qu'à coeur d'année même certaines classes de journaliers d'usines, notamment dans les papeteries, ne reçoivent guère plus que 30 sous de l'heure.

À vrai dire « l'exploitation de l'homme par l'homme » trouve encore de nos jours son application réelle sur une très grande échelle. Sacrifiés à l'action aveugle de la loi de l'offre et de la demande les ouvriers les plus humbles et les plus faibles deviennent, dans le régime industriel moderne, de simples « instruments de lucre », de la marchandise ni plus ni moins qu'il faut payer le



## **SERIEZ-VOUS PRÊTS?**

Si par maladie, accident, ou toute autre circonstance vous ne pouviez plus gagner, auriez-vous des économies pour vous aider à vivre ? Seriez-vous prêts ?

La banque a une succursale près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

**BANQUE PROVINCIALE DU CANADA**

SIÈGE SOCIAL: MONTREAL

moins cher possible. Et comme conséquence l'infériorité sociale de ces hommes se double, quand l'on pense surtout aux charges de familles que beaucoup portent, d'une « misère imméritée ».

Ce n'est pas tout, nous avançons depuis quelques années vers une nouvelle révolution industrielle qui menace d'empirer leur déjà misérable état, par les victimes de la « limite d'âge » que la grande industrie rationalisée veut mettre au rancart à 40 ou 45 ans. Ce qui arrivera sûrement, si les pouvoirs publics et la législation internationale ne s'en mêle, c'est que le système nouveau de la production en masse par le travail en série, suscitée par les incessants perfectionnements mécaniques et l'âpre concurrence, transformera de plus en plus les ouvriers en automates, les usera prématurément et, ensuite, les abandonnera à leur sort. Recrues nouvelles par conséquent pour la classe des journaliers.

Ne voit-on pas, dès lors, dans un avenir peu lointain la plaie du chômage de l'actuel régime industriel prendre des proportions inouïes. Prévision qui s'applique à tous les pays surtout en un temps où on ne sait que faire d'une forte partie de son immigration annuelle. Mais combien dans notre province de Québec cela peut devenir une réalité à brève échéance si la présente loi de réparation des accidents est maintenue en opération. Piètre loi qui, confiant les risques d'assurances à des compagnies privées, incite les industriels, pour payer moins cher de prime, à n'employer que des jeunes ouvriers ou autres sans responsabilité de famille. Et pères de famille comme vieillards, grossiront encore les rangs des sans-travail ou si l'on peut dire, des travailleurs parias.

## Semi-ready Tailoring

Confectionne indubitablement les plus beaux habits et pardessus pour hommes sur ce continent.

**472, rue Guy**

**MONTREAL**

« Tous les ouvriers et ouvrières de « Semi-ready Ltd » appartiennent au Syndicat catholique national de la confection ».

En effet quelle triste perspective pour le flot grossissant des hommes de peine ! La plainte auguste du « Pape des ouvriers » n'a pas fini de trouver sa confirmation auprès de cette foule. Toujours elle sera broyée tant qu'elle n'aura pas quelque moyen organique ou légal de protection, tant que les législateurs ne feront rien pour elle.

Par suite des circonstances économiques qui entourent les journaliers l'organisation n'est pas facile chez eux ; lorsqu'elle réussit elle devient très aléatoire. Le lien professionnel manque pour la consolider et la stabiliser. Dans le passé l'expérience à toujours été une fâillite. Seul, de nos jours, le syndicalisme catholique s'y essaie de nouveau. L'initiative de cet hiver, à Montréal, a été très heureuse, grâce au chantier de l'Université. Mais de quoi demain sera-t-il fait ?

Cette organisation locale, dut-elle survivre même assez prospèrement, n'en restera pas moins isolée dans la province comme dans tous le pays et sans moyens virtuels de déterminer et de stabiliser en toute occurrence un minimum de salaire pour tous ses membres. Vu la ruée des forces économiques opposées qui s'abattent sur elle, il lui sera impossible de maintenir en permanence pareille efficacité. Même, une organisation provinciale des journaliers de la construction n'offrirait pas plus de garantie à cet égard. Pour parer à l'action de circonstances extrêmement hostiles, cette garantie devrait résider, chose inconcevable, dans une vaste organisation nationale de tous les journaliers de tout emploi. Car, notons-le bien, les ouvriers dont il s'agit forment une main d'oeuvre excessivement disparate et mobile et qui, s'accroît presque chaque année de façon alarmante sous l'aveugle poussée industrialiste de notre époque.

Tannerie : 4900 rue Iberville

*Daoust, Lalonde & Cie, Limitée*

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES,  
TANNEURS ET COURROYEURS

Bureau et fabrique :

939 SQUARE VICTORIA - - - MONTREAL

Vouloir protéger efficacement par l'organisation la foule des sans-métier et ceux que la machine réduit à ce rang ne serait chose réalisable, cependant dans un long temps à venir, que par l'unionisme industriel ou fédératif. Mais avant d'étendre à tous les travailleurs du pays ce mode perfectionné d'organisation du travail par groupement d'industrie beaucoup d'eau passera dans le Saint-Laurent et les pauvres journaliers travailleront encore longtemps pour des salaires de famine.

Le remède, alors, c'est une loi du salaire minimum. Au Canada, imitant l'exemple d'ailleurs, toutes les provinces en ont adopté une pour le bénéfice des femmes sans défense, parce que impuissantes à se syndiquer. Pour la même raison journaliers et manoeuvres sont également sans défense. Le statistique fédérale des bureaux de placement provinciaux pour 1926-27 donne 344,614 positions vacantes pour hommes et 111,761<sup>1</sup> pour femmes dont la presque totalité ont été respectivement remplies par les dits bureaux. En outre la statistique révèle que le grand nombre de personnes ainsi placées comme celles qui le sont sans l'intermédiaire de ces agences sont de la main-d'oeuvre inexperte en immense majorité, puis sans organisation; car fut-elle syndiquée qu'elle se dispenserait de passer par ces agences. Et nous n'avons là qu'une faible idée de la quantité des ouvriers inhabiles employés dans toutes les industries du pays, qui peinent tout le long du jour pour des salaires variant de \$800 à \$1,000 par année sans espoir de mieux.

Quelle comparaison entre ces salaires gagnés par nombre de pères de familles et le budget familial moyen estimé en ce pays à environ \$1,650.00 ? Quelle différence encore si on les compare au

<sup>1</sup> Rapport du Ministère du travail, 1927.

Directeurs : — Dr J.-P. Marin, S.-J. Granger, M. Lefils, Albert Tanguay, G.-N. Monty

**MONTY, LEFILS & TANGUAY**

**POMPES FUNEBRES**

**CHAMBRES MORTUAIRES SERVICE D'AMBULANCE**

Administrateurs de  
La Compagnie Générale de Frais Funéraires, Limitée

**1926, RUE PLESSIS, près Ontario AMherst 8900**

coût de la vie, dans les villes, d'une seule ouvrière, évaluée à \$654.00 par notre propre commission québécoise du salaire minimum des femmes ? La comparaison est douloureuse et elle est une honte pour notre présent système économique.

Il est vrai que si les allocations familiales qui agitent beaucoup l'opinion publique actuellement passent dans la réalité au Canada, grâce à l'inlassable dévouement du R. P. Léon Lebel, le sort des humbles bûcherons sera partiellement amélioré. Mais il est frappant que, vu l'odieuse exploitation dont ils sont les victimes, l'amélioration, venant de ce côté, sera insuffisante pour eux ; elle ne compensera pas la part légitime de salaire qui leur restera encore due. Légiférer même trop tôt en faveur des allocations familiales, pourrait réagir contre l'élévation des bas salaires jusqu'à un degré normal. La prévoyance conseillerait, semble-t-il, du moins par rapport à la classe ouvrière qui retient ici notre attention, d'adopter d'abord une loi dite salaire minimum des hommes.

Toutes les provinces ont une loi des salaires minima des femmes. Pourquoi ne pas étendre la même protection à tous les travailleurs sans métier, reconnus comme inhabiles en quelque métier que ce soit ? La Colombie Anglaise, la première encore, trace la voie en ce sens depuis 1925. Toutes les provinces devraient suivre bientôt cet exemple. Ensuite tomberait à point la politique des allocations familiales, pour apporter son heureux complément.

Cette double législation ne serait pas de trop pour ces pauvres malheureux, dont le prix du travail, pour la plupart est absolument livré à l'arbitraire de qui les emploie. Aussi nos législateurs ne devraient pas craindre d'y donner sans retard toute leur attention, afin d'aider, comme le souhaitait Léon XIII, « par des mesures promptes et efficaces » ceux des « classes inférieures » sur qui, vraiment, pèse plus de « misère imméritée ».

ALFRED CHARPENTIER.

Rés. 3280 ADAM, Tél. CLairval 1809.

**MICHEL CHOUINARD**

ENTREPRENEUR  
FERBLANTIER COUVREUR.  
CORNICHERS DE TOUTES SORTES, UNE SPECIALITE.

2649-51, ADAM, COIN ORLEANS,

Tél. CLAIRVAL 0461



# CE QU'ILS VEULENT

Par L'ABBÉ AIMÉ BOILEAU, D. Ph.

Directeur des Œuvres Sociales.

---

## 1re PARTIE

### LES CONVENTIONS COLLECTIVES. — DE LA VALEUR JURIDIQUE DES CONVENTIONS COLLECTIVES.

---

(Suite)

Le contrat de travail, d'après le code est un « contrat par lequel, une personne s'engage à travailler pour une autre personne, laquelle s'oblige à lui payer un salaire calculé soit à raison de la durée du travail, soit à proportion de la qualité ou de la quantité de l'ouvrage accompli, soit d'après toute autre base arrêtée entre l'employeur et l'employé. »<sup>1</sup>

Dans cette définition, nous trouvons trois éléments essentiels :

- a) Un acte volontaire.
- b) Un engagement au travail de la part de l'ouvrier :
- c) Engagement obligeant les personnes présentes et signataires.

Or il peut advenir qu'aucun de ces éléments n'existe dans la convention collective.

a) L'accord collectif engage tous ceux, non seulement qui feront partie de la convention, mais aussi ceux qui auraient refusé d'y adhérer et ceux qui refuseraient d'appartenir à la collectivité signataire du contrat.

« Les opposants ou abstentionnistes font partie de la convention au même titre que les votants. Il est donc difficile de prétendre que le fondement de l'obligation de la minorité opposante est dans un acte de sa volonté puisqu'elle a ouvertement manifesté son refus d'adhésion. »<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Pic : Traité de législation ouvrière, p. 720.

<sup>2</sup> Gaëtan Pirou : Le problème du contrat collectif du travail en France. Revue Internationale du Travail. Janvier 1922.

b) Dans une convention collective, personne ne s'engage individuellement à travailler. Il n'y a pas même une obligation collective à trouver une main d'oeuvre suffisante à la demande.

Ce sont simplement des conditions préliminaires qui doivent entrer dans le contrat individuel de tous les travailleurs qu'embrasse la convention.

Cette dernière considère et régleme exclusivement les conditions du travail dans telle usine ou dans telle profession. C'est une « charte de l'industrie » qui se superpose au contrat individuel et en contrôle la validité « d'une manière générale et abstraite, sans en avoir vu le cas concret de tel patron ou de tel ouvrier ». <sup>3</sup>

La juridiction de la convention collective, n'atteint pas seulement les personnes présentes et signataires, mais elle s'étend à la stipulation des conditions de travail selon lesquelles, les ouvriers futurs, dans le laps de temps où la convention est en force, pourront individuellement contracter.

La convention devra juridiquement affecter la capacité contractuelle de tous les individus qui entreront « volente » ou « nolente » sous sa tutelle.

La convention collective ne peut donc être juridiquement assimilée à un contrat selon la conception traditionnelle du droit.

« Le contrat individuel engendre une obligation particulière, concrète, temporaire, alors que de l'accord collectif naît une règle de droit objective, générale et permanente, il fixe abstraitement la loi qui s'imposera à une foule de personnes, il crée une règle impérative pour tous. La violation serait une faute délictuelle au même titre que le manquement à une prescription légale. » <sup>4</sup>

<sup>3</sup> Jean Brèthe: De la nature juridique de la convention collective de Travail. Paris, 1921, p. 88.

<sup>4</sup> Gaëtan Pirou: op. cit. p. 21.

K. C.

SATISFACTION GARANTIE

Tél. BELAIR 0408

**ERNEST MEUNIER**  
MARCHAND-TAILLEUR

994 EST, RUE RACHEL, 2ème porte du Parc LaFontaine, Montréal

# Enseignement Technique

DE LA

## Province de Québec

---

Largement subventionnées par le gouvernement provincial, les écoles techniques fournissent aux jeunes gens l'occasion d'acquérir, à très peu de frais, les connaissances nécessaires pour devenir des compétences dans les diverses branches de l'industrie. Ouvriers experts, contremaîtres, surintendants, patrons, tels sont les postes auxquels peuvent aspirer ceux qui ont reçu une formation technique.

L'enseignement donné est théorique et pratique ; laboratoires et ateliers sont des mieux outillés.

### COURS DU JOUR

Les cours du jour comprennent trois années d'études. Il est délivré des diplômes en mécanique, électricité, dessin, ébénisterie, modelage, menuiserie, forge, fonderie, etc. Les élèves y sont admis après leurs études primaires. Des bourses du gouvernement sont accordées aux élèves méritants et peu fortunés.

### COURS DU SOIR

Le soir on y enseigne tous les métiers de base qui s'exercent dans l'industrie, et les prix sont à la portée de toutes les bourses.

---

DIRECTION GÉNÉRALE

1430 RUE ST-DENIS,

MONTREAL

## A Travers la Vie Syndicale

### ELECTIONS AU CONSEIL CENTRAL.

Le Conseil Central des syndicats catholiques nationaux, avec le mois de mars, a vu le renouvellement constitutionnel du cadre de ses officiers et de ses divers comités.

L'élection des officiers a eu lieu à l'assemblée du 8 mars dernier, sous la présidence de M. O. Filion, 1er vice-président de la Confédération. Nous sommes heureux de communiquer les résultats du scrutin: Président, C. Bernier; 1er vice-président, Mousseau-Drapeau; 2ème vice-président, A. Bertrand; secrétaire-archiviste, L. M. Gagnon; secrétaire-financier, G. Tremblay; trésorier, G. Durand; statisticien, L. Lanoix; commissaire-ordonnateur, F.-A. Panneton; sergent d'armes, J.-B. Beaugard.

L'installation des officiers, encore sous la présidence de M. O. Filion, a eu lieu à l'assemblée du 22 mars. Après que les officiers eurent prêté le serment d'office, M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres sociales diocésaines, les a bénis.

On a procédé ce soir-là même, à la composition des divers comités:

Comité exécutif: MM. E. Provost, M. Drapeau, E. Ouellette, L. M. Gagnon, G. Labrèche, A. Sauvageau, E. Galarneau.

Comité des lettres de créance: MM. H. Laplante, H. Turcot, Ls. Pouliot.

Comité d'organisation: MM. C. Bernier, G. Laurier, E. Ouellette, L. Beauchemin, J.-B. Délisle, G. Tremblay, E. Galarneau.

Les imprimeurs de « La Vie Syndicale » font une spécialité de rapports, périodiques, revues.

Bon ouvrage exécuté à prix raisonnables. **DANS LE TEMPS CONVENU.** Corrections réduites au minimum par la compétence du personnel.

*Thérien Frères* <sup>LIMITÉE</sup>

Imprimeurs-Editeurs-Relieurs

509, rue GOSFORD, Montréal  
(Vis-à-vis l'Hôtel de Ville)

Tél. HARBOUR \*5288

Comité de l'étiquette: MM. Sansoucy, A. Saulnier, L. Winner.

Comité d'action religieuse: MM. J. P. Malo, L. Lanoix, Louis Pouliot.

Comité des griefs: MM. Z. Laurendeau, R. Abel, U. Langlois.

Conseil d'administration: MM. C. Bernier, J.-B. Délisle, G. Tremblay, J.-P. Malo, J. G. Brière.

Auditeurs: MM. Louis Pouliot, A. Bertrand, L.-M. Gagnon.

### M. LOUIS POULIOT.

La VIE SYNDICALE est heureuse de féliciter M. Louis Pouliot, délégué au Conseil Central des syndicats catholiques par l'Association des employés des postes, de son élection récente comme directeur de la Société St-Jean-Baptiste. C'est un honneur qui rejaillit sur le mouvement syndical catholique. Nous ne doutons pas que M. Pouliot, si dévoué aux intérêts du syndicalisme catholique, n'apporte une aide précieuse au bureau de direction de notre société nationale: son intelligence, son tact, son patriotisme et son énergie ne peuvent que donner un lustre nouveau à la direction de la St-Jean-Baptiste.

### SYNDICAT DES PLOMBIERS.

Le Syndicat catholique des plombiers a procédé à son assemblée du 25 mars, à l'élection générale de ses officiers avec le résultat suivant: Président: E. Lortie; vice-président, V. Contant; secré-

Rés. 6879 St-Denis Tél. CAL. 0799

**Aldéric Blain, M.A.L.**

de  
Blain et Fauteux, Avocats  
Immeuble Duluth, Ch. 22.  
Lancaster 4469.

84, OUEST, NOTRE-DAME  
MONTREAL

Tél. BELair 1794

**Moineau & Guimond Ltée**

Bois et Charbon

ECOSSAIS — GALLOIS —  
AMERICAIN et CANADIEN

5562 St-Hubert, Montréal

## FAIT UN MEILLEUR PAIN DOMESTIQUE

Demandez à votre épicier pour  
LES



# GALETTES DE LEVAIN ROYAL

taire-archiviste, A. Gibeau; assistant-secrétaire-archiviste, M. Lymburner; secrétaire-financier, G. Durand; secrétaire-trésorier, J. Thibeault; inspecteur, J.-A. Fecteau; sentinelle, M. Poulin.

M. C. Bernier, agent d'affaires du Syndicat et président du Conseil, a procédé, séance tenante, à l'installation du nouveau bureau des officiers.

### SYNDICAT DE CONFECTION.

Le Syndicat catholique de la confection a procédé également à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant :

Président, C. Bernier vice-président, L. Winner; secrétaire-archiviste, A. Bleau; assistant-secrétaire-archiviste, Mlle F. Poissant; trésorier, W. Levasseur; 1er censeur, A. Mongeau; 2ème censeur, Mlle J. Coutu; commissaire-ordonnateur, M. S. Sperano.

Visiteurs des malades: M. H. Laplante, Mlle C. Boissonneault, E. Villeneuve, Mlle A. Giroux.

L'installation des officiers aura lieu le 15 avril prochain, et le comité des officiers organise à cette occasion, une soirée récréative qui promet d'être très agréable.

#### SYNDICAT DES BOULANGERS.

Le Syndicat catholique des boulangers est toujours très actif. Il fait preuve en plus d'une ténacité de bon aloi, qui sera certes récompensée par de beaux succès. On sait la campagne qu'il a lancée dès l'automne passé en vue de faire cesser le travail du dimanche; assemblées publiques, requête au procureur-général, appel aux patrons.

Les événements ont pris depuis quelque temps une tournure décisive. Le Syndicat a fait des causes par l'intermédiaire d'une agence de détectives et son agent d'affaires, M. C. Bernier a déposé deux plaintes contre deux maîtres-boulangers violateurs de la loi du dimanche. Les accusés ont comparu en Cour de police le 26 mars; le procès est renvoyé au 2 avril. Me Chauvin représente le procureur général dans cette poursuite; en effet, le procureur-général s'est engagé à faire le procès, à son compte, de toute infraction au repos dominical.

A sa réunion du 9 mars, le Syndicat des boulangers a procédé à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant: Président, G. Dubreuil; vice-président, M. Varin secrétaire-archiviste, J.-H. Baril; secrétaire-financier, R. Boucher; sergent d'armes, N. Poitras.

Il ne se passe pas de réunion sans que le Syndicat initie quelques membres nouveaux. A l'heure actuelle, le Syndicat doit compter 300 membres.

#### SYNDICAT DES MENUISIERS.

A son assemblée du 4 mars dernier, le Syndicat des menuisiers a fait l'élection de ses officiers avec le résultat suivant: Président, O. Filion; vice-président, O. Levaque; secrétaire-archiviste, E. Maillé; secrétaire-financier, A. Gougeon; trésorier, J.-Beauregard; commissaire-ordonnateur, F.-X. Guérard; sergent d'armes, O. Bélisle.

Délégués au Conseil: MM. A. Gougeon, O. Filion, J.-B. Beauregard, M. Moisan.

Auditeurs: MM. L. Lalonde, F.-X. Guérard, C. Parent.

M. J.-B. Délisle, agent d'affaires, reste à son poste. Le Syndicat va très bien. A chaque réunion depuis quelque temps, le président initie plusieurs nouveaux membres. Le Syndicat contrôle plusieurs bons chantiers et les perspectives de l'été sont des meilleures.

Le taux de salaire du Syndicat des menuisiers est actuellement de 75 sous de l'heure. Avant de tenter un relèvement, on va agir avec le plus d'énergie possible pour faire respecter l'échelle actuelle qui est fort souvent violée. Les menuisiers ne semblent pas comprendre leur intérêt, car ils sont lents à s'organiser solidement. Le menuisier compétent devrait gagner \$1.00 de l'heure pour le moins et l'on sait que souvent il ne gagne que 65 sous. Pourquoi ne pas s'organiser ?...

#### SYNDICAT DES JOURNALIERS.

Le 11 mars dernier, le Syndicat des journaliers s'est réuni pour renouveler le bureau de ses officiers généraux. On nous communique les résultats suivants: Président, Z. Santerre; vice-président, A. Parent; secrétaire-archiviste, L.-P. Chagnon; secrétaire-financier, O. Langlais; trésorier, R. Abel; secrétaire-correspondant, J.-B. Délisle; inspecteur et sentinelle, L. Marion; sergent d'armes, A. Gagné.

Délégués au Conseil Central: MM. R. Abel, Z. Santerre, A. Parent, L.-P. Chagnon, M. Martel, A. Riopel.

Comité exécutif: MM. O. Langlais, J. Ranger, R. Abel, L.-P. Chagnon, L. Marion, A. Parent, F. DesMaisons.

M. O. Filion, président de la Fédération du bâtiment, a présidé l'élection des officiers; M. C. Bernier, président du Conseil, a installé ces derniers, à la même séance.

A sa réunion du 25 mars, le Syndicat des journaliers a décidé de retenir les services d'un agent d'affaires dans la personne de M. E. Ouellette. M. E. Ouellette, déjà agent d'affaires de la Fédération du textile, peut quand même occuper la position de celui du Syndicat des journaliers sans nuire à son organisation particulière. Il y a là un geste magnifique de la part du Syndicat des journaliers qui accepte un ouvrier textile comme son représentant. M. Ouellette est un homme qualifié pour la position; il est actif et dévoué et les journaliers seront sans doute fiers de ses services. En même temps, la Fédération du textile et le Syndicat des journaliers réali-



seront des économies du fait qu'ils seront appelés chacun à ne payer que la moitié du salaire de leur représentant.

Le Syndicat catholique des journaliers possède de beaux effectifs, qui atteignent, croyons-nous, 500 membres. Ces effectifs sont susceptibles de s'accroître, à mesure que d'autres chantiers s'ouvriront. Le taux de salaire des journaliers syndiqués est de 40 sous; ce taux est payé sur l'important chantier de l'Université de Montréal, mais sur un grand nombre d'autres chantiers, le taux moyen est de 30 et 35 sous. C'est au Syndicat qu'il appartient de grouper ces journaliers et de leur faire obtenir le taux très raisonnable, taux du reste reconnu par le Cité de Montréal, de 40 sous de l'heure.

#### OUVRIERS DE L'AUTO ET DE LA VOITURE.

Le Syndicat catholique des ouvriers de l'auto et de la voiture est actuellement en campagne d'organisation; celle-ci a été officiellement ouverte par une grande assemblée de propagande qui a eu lieu dimanche après-midi, le 24 mars, à l'Edifice des syndicats catholiques. Un bon nombre d'ouvriers mécaniciens, peintres, hommes à bois, forgerons, débosseurs de l'industrie de l'auto et de voiture assistaient à la réunion et ont promis leur concours dans la campagne actuelle.

Plusieurs orateurs ont porté la parole. Notons M. l'abbé A. Boileau, directeur des Oeuvres, MM. C. Bernier, P. Laganière, G. Tremblay, D. Pilon, J.-B. Bélisle, H.-T. Lachapelle. M.-J. Beaumont président du Syndicat, présentait et remerciait les orateurs. Ceux-ci ont été religieusement écoutés et très applaudis.

Notre revue souhaite au Syndicat tout le succès attendu de cette belle initiative et elle est prête à coopérer de toutes ses forces au travail d'organisation des officiers du Syndicat.

Le Syndicat de l'auto et de la voiture se réunit régulièrement les 2ème et 4ème mardis de chaque mois à la salle No 1, Edifice des syndicats catholiques.

Tel. Amherst 1431

### **E. DUSSAULT** ENTREPRENEUR

Lattage et constructions métalliques, plafonds suspendus, corniches,  
Divisions et angles métalliques, etc.

Spécialité : Voûtes d'églises.

5211 rue Bordeaux

- - -

Montréal

**9ème ANNIVERSAIRE DU CONSEIL CENTRAL.**

Le Conseil Central des syndicats catholiques a célébré son neuvième anniversaire de fondation, dimanche le 10 mars dernier, par une messe spéciale à la chapelle Notre-Dame de Lourdes, rue Ste-Catherine est. M. l'abbé Boileau a célébré la messe. C'est le R. P. L. Maltais, o.f.m., membre du Conseil supérieur des syndicats catholiques, qui a donné le sermon.

Près de deux cents représentants des différents syndicats catholiques de la ville étaient présents. M. P. Laganière, président du Cercle, touchait l'orgue. M. E. Provost, M. P. Laganière ont chanté les soli. Après la messe, les syndiqués se sont fait photographier sur le portique de l'Université.

**FETE DES PRESSIERS.**

C'est samedi soir, le 13 avril, qu'aura lieu à la salle principale des syndicats catholiques, 1231, Demontigny est, la soirée récréative du Syndicat catholique national des pressiers de travaux de ville. Le comité d'organisation de cette soirée ne néglige rien pour en faire un beau succès. Les bénéfices de cette fête seront versés à la caisse de secours maladie-décès du Syndicat.

Tous les membres des syndicats de l'imprimerie et tous les syndiqués en général sont invités à la soirée de pressiers. Entrée libre. Il y aura service de rafraîchissements et plusieurs tirages d'objets.

G. T.

EMILE NAP. BOILEAU,  
Sec.-Trés.

ULRIC BOILEAU,  
Prés.-Gérant.

Bureau: Tél. CHerrier 3191-3192.

**ULRIC BOILEAU, LTEE**

ENTREPRENEURS

— GENERAUX —

Spécialité: EDIFICES RELIGIEUX

4869, Rue Garnier,

Montréal

## Par les nôtres et pour les nôtres

**T**OUT syndicaliste catholique et national est fier des institutions qui nous font honneur. Parmi celles-ci, il donnera son appui, de préférence à celles qui lui sont sympathiques. La maison Dupuis Frères a été le premier magasin à posséder un syndicat national et catholique; c'est une maison dirigée par les nôtres et pour les nôtres.

La simple logique vous commande de lui accorder votre patronage.

# Dupuis Frères

LIMITÉE  
LE MAGASIN DU PEUPLE



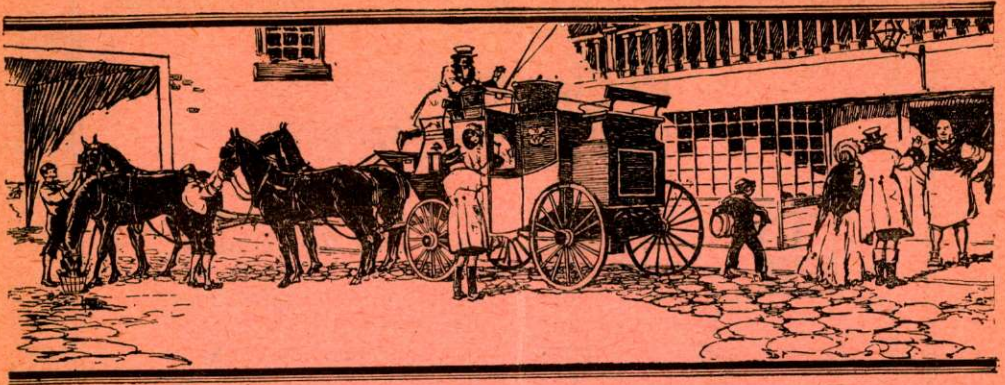
## Gin Canadien *Melchers* Croix d'or

Fabriqu      Berthierville, Qu  ., sous la surveillance du Gouvernement F  d  ral, rectifi   quatre fois et vieill   en entrep  t pendant des ann  es.

Trois grandeurs de flacons :

Gros :	40 onces	\$3.65
Moyens :	26 onces	2.55
Petits :	10 onces	1.10

MELCHERS DISTILLERY CO., LIMITED  
MONTREAL



DAWES

BLACK HORSE

*Ale et Porter*



*La même qu' autrefois  
Bière naturelle très bien vieillie avec  
plus de cent ans d'expérience*